

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

1. Au moins tous les cinq ans.
2. Le 12 septembre 1968.

#### L'UTILISATION D'AVIONS GRUMMAN DE TYPE «ALBATROSS»

Question n° 1167—M. Anderson:

1. Combien d'avions Grumman de type «Albatross» sont présentement en service dans les forces armées canadiennes?
2. Est-ce que tous ces appareils sont utilisés pour des opérations de recherche et de sauvetage?
3. Quel est le poids global de l'appareil avec l'équipage, carburant et une pleine charge de matériel de recherche et de sauvetage?
4. Quel est le plafond de l'appareil quand il transporte une pleine charge?
5. Quelle est la vitesse de montée, à l'aide d'un seul moteur, lorsque l'appareil transporte une pleine charge?
6. Quel est le plafond de l'appareil quand il transporte une pleine charge et qu'un seul moteur fonctionne?
7. Combien de pannes de moteur ou de ruptures d'hélices sont survenues à ces appareils au cours des douze derniers mois a) durant le vol, b) au décollage ou à l'atterrissage?
8. Dans quelle proportion ces appareils étaient-ils prêts à voler au cours de la dernière année?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Neuf.

2. Oui.
3. A partir d'une piste d'envol aménagée: 36,500 livres. A partir de la surface de l'eau ou de la neige: 32,000 livres.
4. 19,400 pieds au-dessus du niveau de la mer.
5. 190 pieds par minute.
6. 5,900 pieds au-dessus du niveau de la mer.
7. a) six; b) trois.
8. 1968: 53.2%

### QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

#### LES IMPORTATIONS DE BÉTAIL CHAROLAIS

Question n° 783—M. Southam:

1. Combien de bovins Charolais a-t-on importés au Canada de France en 1966, 1967 et 1968?
2. Combien de permis d'importation de bovins Charolais a-t-on émis et à qui les a-t-on accordés en 1966, 1967 et 1968?
3. Combien de Canadiens ont reçu un permis les autorisant à exporter des bovins Charolais aux États-Unis ou en tout autre pays, au cours des années 1966, 1967 et 1968, et à qui ces permis ont-ils été accordés et en quel nombre dans chaque cas pour les années ci-dessus mentionnées?
4. A-t-on émis des permis temporaires et à qui les a-t-on émis durant les années 1966, 1967 et 1968 en vue d'utiliser des bovins Charolais aux États-Unis à des fins d'exposition ou de reproduction?

(Le document est déposé.)

#### LES SUBVENTIONS AUX CULTIVATEURS

Question n° 926—M. Douglas:

1. Au cours de chacune des dix dernières années pour lesquelles des chiffres sont disponibles, combien le gouvernement fédéral a-t-il versé aux cultivateurs sous forme de subventions ou d'autres sortes d'aide a) dans l'ensemble du pays et b) dans chaque province?
2. Quel a été le revenu brut des cultivateurs au cours de ces dix dernières années a) dans l'ensemble du pays et b) dans chaque province?
3. Quel était le nombre total des cultivateurs durant ces dix dernières années, a) dans l'ensemble du pays et b) dans chaque province?

(Le document est déposé.)

#### LES DÉPENSES DE L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL DANS L'OUEST DE TERRE-NEUVE

Question n° 1053—M. Marshall:

1. En ce qui concerne les \$7,565,000 qui doivent être dépensés dans l'ouest de Terre-Neuve au titre des programmes d'aménagement régional de 1969-1970, comment se répartissent a) les projets, b) les montants affectés à ces projets?
2. En ce qui concerne les \$12,304,280 qui doivent être dépensés en 1968-1969 dans la province de Terre-Neuve, comment se répartissent a) les projets, b) les montants affectés à ces projets?

(Le document est déposé.)

#### «L'ENQUÊTE MENSUELLE SUR LES EMPLOIS VACANTS»

Question n° 1056—M. Orlikow:

1. Depuis que le Bureau fédéral de la statistique a annoncé dans un communiqué qu'une «Nouvelle enquête mensuelle sur les emplois vacants» serait instituée en septembre 1967 pour le compte du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, a) l'enquête sur les postes vacants a-t-elle commencé à date, b) dans la négative, à quelle date a-t-elle commencé?
2. Combien de postes vacants découverts par cette enquête ont été signalés aux Centres de main-d'œuvre du Canada du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?
3. Combien d'employeurs sont visés chaque mois par l'enquête sur les emplois vacants?
4. Jusqu'ici, combien de ces postes vacants ont été signalés aux Centres de main-d'œuvre du Canada?
5. Combien de temps faut-il au Bureau fédéral de la statistique pour aviser chaque Centre de main-d'œuvre du Canada des emplois vacants indiqués par les employeurs lors de l'enquête?
6. Depuis le début de l'enquête, quelles sommes ont été dépensées par a) le Bureau fédéral de la statistique, b) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?
7. L'enquête comporte-t-elle un certain double emploi entre le Bureau fédéral de la statistique et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?
8. Des fonctionnaires des Centres de main-d'œuvre du Canada participent-ils à l'enquête et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?
9. Les fonctionnaires des Centres de main-d'œuvre du Canada du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration visitent-ils les employeurs pour déceler les postes vacants et, dans l'affirmative, y a-t-il conflit avec l'enquête sur les postes vacants du Bureau fédéral de la statistique?